Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212202212-20260625-2026_40-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUGUIEL

Séance du jeudi 25 juin 2026 à 18 heures 30 minutes
Nombre de Membres :
En exercice : 19
Ont pris part à la délibération : 19
Date de la convocation : 15 juin 2026
Date d'affichage : 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGUIEL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Guindy (au regard des fortes chaleurs ne permettant d'utiliser la salle d'honneur), sous la présidence de M. HUONNIC Pierre.

Présents : M. Pierre HUONNIC, Maire ;
M. Guy LE COSTOËC, Mme Françoise KERVELLEC, Adjoints ;
Mme Myriam ALLAINMAT, M. Yves CORBEL, M. Gilles DEBRAY, Mme Patricia FORESTAS, Mme Chloé HERZOG, M. Yvon HUONNIC, Mme Isabelle L'HORCET, M. Thierry LE FLEM, M. Stéphane LE PICARD, M. Laurent LE POURVEER, Mme Delphine PRAT et Mme Véronique RUEN, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. Jérémy COUGHLIN (pouvoir à Pierre HUONNIC)
Mme Koulmig MALRIEU (pouvoir à Véronique RUEN)
M. Georges PLAPOUS (pouvoir à Thierry LE FLEM)
Mme Harisoa SAGE (pouvoir à Yvon HUONNIC)

Secrétaire : M. Gilles DEBRAY

Objet : VOIRIE – PROGRAMME VOIRIE 2026 – LANCEMENT DE LA CONSULTATION - DELIBERATION 2026-40

Le programme de voirie 2026 porte sur les réfections suivantes :

Tranche ferme :

- Kerflaca - une portion de la voie communale (VC) n°51 à l'intersection avec le chemin rural (CR) n°40 d'une part, et à l'intersection avec la VC n°5 d'autre part : reprise de la chaussée en enrobé sur une longueur estimée à environ 1700 m

Tranche optionnelle :

- Pen Ar Voas – une portion de la voie communale (VC) n°49 à l'intersection avec la VC n°62 d'une part, et à l'intersection avec la VC n°5 d'autre part : reprise de la chaussée en enrobé sur une longueur estimée à environ 705 m

La commune a sollicité la participation de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC 22) pour l'accompagner au titre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire ou son représentant à signer le devis de contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADAC 22 pour la réalisation du programme 2026 d'entretien de la voirie pour un montant de 1 250,00 € HT soit 1 500,00 € TTC ;

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212202212-20260625-2026_40-DE

- autorise le Maire ou son représentant à engager la procédure adaptée dans le cadre du programme de voirie 2026 tel que présenté ci-dessus ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette consultation ;
- autorise le Maire à solliciter l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, Lannion-Trégor Communauté ainsi que tout autre partenaire pour le financement de ces travaux.

Pour extrait et copie conforme
Le Maire,
Pierre HUONNIC